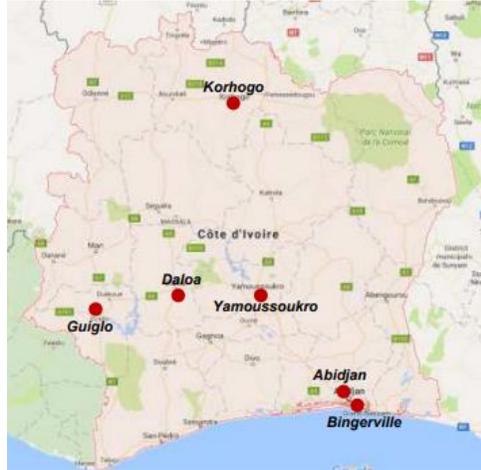


# COTE D'IVOIRE

## Construction des Infrastructures Judiciaires et Pénitentiaires



Institut National de formation Judiciaire de Yamoussoukro



Cour d'Appel de Daloa



Maison d'arrêt et de correction de Guiglo



Institut National de formation Judiciaire de Yamoussoukro



Centre de formation continue d'Abidjan

### Description et caractéristiques principales du projet

Le projet de construction de nouvelles infrastructures Judiciaires et Pénitentiaires s'inscrit dans un projet plus global qui a pour objectif de contribuer au renforcement du système judiciaire, éducatif et pénitentiaire, à la promotion et à la protection des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. Celui-ci est composé de la construction des ouvrages suivants :

- La Maison d'arrêt et de correction de Guiglo
- Les Infirmeries de Tiassalé, Tabou, Adzopé, Dabou et Oumé
- Le Tribunal de Première Instance de Bingerville
- Les Cours d'Appel de Daloa et de Korhogo
- L'Institut National de Formation Judiciaire de Yamoussoukro
- Le Centre de formation continue d'Abidjan
- Les Services Socio-éducatifs auprès des Tribunaux (SSEAT)

### Client

Ministère de la Justice des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques de Côte d'Ivoire

### Partenaires

ATAUB Architectes  
CARET Architecte  
CICOP-CI Bureau d'études Ivoirien

### Missions

Maitrise d'œuvre complète – Phase conception

### Part IGREC INGENIERIE

BET Structure, Electricité, Fluides, VRD, Environnement, Economiste et Sécurité

### Présentation du projet

Surface utile	28 600 m <sup>2</sup>
Montant des travaux	N.C.
Date de début	2016
Date de fin	2019